

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 23

Artikel: UNITAS - Communauté pour le libre exercice des professions d'architecte et d'ingénieur
Autor: Schaeren, Fritz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNITAS – Communauté pour le libre exercice des professions d'architecte et d'ingénieur

Modèle proposé

Au cours de ces dernières années, les architectes et ingénieurs de profession libérale ont dû constater que les mutations intervenues dans la société, dans l'économie, et notamment dans la construction, constituaient une menace de plus en plus sérieuse pour le maintien de leur statut professionnel et de leurs possibilités d'action. Ils se sont rendu compte qu'il leur est de plus en plus difficile, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs milieux professionnels, de faire partager l'une de leurs convictions essentielles: leur mission ne se borne pas à résoudre des problèmes fonctionnels et techniques, elle s'étend à l'affirmation des valeurs de civilisation que représente l'art de construire, et elle entre dans le cadre des tâches qui s'accomplissent pour le bien de la Cité, pour le bien de la collectivité.

C'est dans ces conditions qu'un groupe de travail mis en place par la SIA a été chargé de réunir les données du problème et de définir les objectifs à atteindre, puis sur cette base, d'établir le modèle d'une organisation propre à permettre aux architectes et ingénieurs exerçant librement leur profession d'assumer pleinement et efficacement leur rôle dans la société. Ce groupe de travail avait à proposer une structure et à indiquer les moyens d'action appropriés. Il a abouti à l'idée d'une «Communauté pour le libre exercice des professions d'architecte et d'ingénieur», désignée sous le nom d'UNITAS.

Cet organisme, loin d'avoir pour objet d'accroître le nombre des associations professionnelles, apportera à celles-ci

PAR FRITZ SCHAEREN,
ZURICH

une aide efficace en cherchant à atteindre les buts suivants:

- éveiller au sein de l'opinion publique le sentiment que l'art de construire représente une valeur de culture;
- amener les architectes et ingénieurs qui, épris d'idéal, exercent librement leur profession, à témoigner, devant la société contemporaine, d'une cohésion plus forte et d'une formation s'étendant à un champ de compétences plus large;
- devenir un interlocuteur largement accepté par les maîtres d'ouvrage privés ou publics, et de façon plus générale par l'opinion publique, grâce à la manière judicieuse dont ses divers organes seront composés et agiront;
- constituer un instrument propre à donner aux architectes et ingénieurs exerçant librement leur profession l'assurance que leurs intérêts seront défendus de façon convenable et durable.

Situation initiale

Introduction

Quel sera l'avenir des professions d'architecte et d'ingénieur exercées librement? Quelle va être leur position, quelle va être leur action dans une société en constante mutation, où les valeurs de culture et les idéaux sont de plus en plus exposés à être sacrifiés, sous prétexte de réalisme, à des intérêts matériels? Telles sont les questions auxquelles il s'agit de répondre ici.

Les mutations de la société affectent certaines professions et les placent au point où bifurquent deux voies entre lesquelles elles auront un choix à faire: la voie des idéaux et celle des intérêts. Tel est le cas notamment des médecins et des avocats; tel est aussi le cas des architectes et des ingénieurs de profession libérale (appelés, dans la suite de ce texte «architectes et ingénieurs libres»). Ces deux derniers types de profession se trouvent maintenant menacés dans leur existence même par l'apparition de nouvelles formes d'organisation ayant pour effet de déplacer les centres de gravité sur l'échiquier complexe des tâches de conception et de réalisation relevant de l'art de construire. L'une des données majeures, à cet égard, est sans doute l'activité des unités de production appelées *entreprises générales* et *entreprises totales*.

Il était fatal que les milieux atteints par cette évolution aient commencé à réagir. Depuis longtemps déjà, les organisations professionnelles des architectes et des ingénieurs sont aux prises avec le *problème primordial de leur propre affirmation et de leur propre image*. Des circonstances diverses font que pour eux ce problème est aujourd'hui plus actuel que jamais et les touche dans leurs intérêts vitaux.

La Commission Schindler

La SIA a mis en place en 1986 un groupe d'étude composé de représentants de divers milieux professionnels d'architectes et d'ingénieurs, et l'a chargé d'examiner les mesures qui pourraient être prises pour soutenir les architectes exerçant librement leur profession. Cette commission s'est réunie à de nombreuses reprises.

Présidée par M. W. Schindler, architecte FAS et SIA à Zurich, elle comprend aussi les personnalités suivantes: MM. J. Althaus, architecte EPF, SIA, Berne; W. Fischer, du secrétariat général de la SIA, Zurich; E. D. Fischer, architecte EPF, SIA, Zurich; P. Giorgis, architecte SIA, Lausanne; P. C. Guyot, architecte SIA, Lausanne; P. Leemann, professeur, architecte FAS et SIA, Zurich; F. Loetscher, architecte FAS et SIA, Winterthur; E. Rütli, architecte, Zurich; J. Schilling, architecte FAS et SIA, Zurich; B. Späti, architecte SIA, Zurich; P. Stutz, architecte EPF, SIA, Winterthur; E. Witta, ingénieur civil dipl. EPF, Zurich; J. Zweifel, architecte FAS et SIA, Zurich; H. Zwimpfer, architecte FAS et SIA, Bâle.

Au cours de l'année 1987, la commission acquit la conviction que les échanges d'idées auxquels elle s'était livrée à propos de cette importante question avaient certes été utiles mais que, pour aller jusqu'au bout de sa tâche et aboutir, il lui fallait formuler des propositions concrètes tendant à des décisions à prendre sans retard, ainsi qu'à un plan d'action immédiatement applicable. C'est pourquoi elle décida de confier la direction d'un véritable projet à un organisme extérieur.

Mandat confié à un conseil en relations publiques

Deux représentants de la commission engagèrent alors, au nom de celle-ci, des pourparlers avec les personnes pouvant entrer en ligne de compte. Ils eurent notamment, le 20 juin 1987, un entretien avec le soussigné, qui présenta aussitôt, dans sa lettre du 30 juin 1987, une esquisse de la marche à suivre et du calendrier des opérations, et qui fut chargé, le 7 juillet 1987, de la direction du projet.

Objectifs et méthode suivie

Objectifs de l'opération

Il s'agissait de *créer une plate-forme* à partir de laquelle il fût possible de défendre les intérêts communs des architectes et ingénieurs libres, et de faire percevoir, aussi bien dans les milieux extérieurs que dans leur propre milieu, ce que sont en réalité les responsabilités de ces professionnels, ainsi que leur position et leur rôle dans la société contemporaine.

Bien entendu, les architectes et ingénieurs libres ne sauraient en toute conscience agir dans ce sens que s'ils présentent réellement, dans leur ensemble, la compétence et la qualification dont ils se prévalent. Autrement dit, la présente opération consiste également à aider à mettre en place, à long terme, des moyens appropriés de contrôle de qualité. Cela rejoint l'idée, présentée par un groupe de réflexion SIA, d'une *initiative prise en faveur des concepteurs exerçant une profession libérale* et les invitant à aller au-devant du public, tout en gardant, sur le plan interne, une attitude de netteté indispensable au maintien et à la promotion de leur identité professionnelle et de leur solidarité. De la sorte, ces architectes et ces ingénieurs montreront que leur statut professionnel leur permet d'assumer leurs responsabilités et d'accomplir leur tâche dans l'esprit d'un service rendu à la collectivité, à la Cité.

Groupe opérationnel

Dès l'origine, le directeur du projet s'est convaincu que la constitution d'un *groupe opérationnel judicieusement composé* était dans le cas présent la condition du succès.

Ce groupe opérationnel a été formé comme suit:

MM. E. O. Fischer, président de la section zurichoise de la SIA; W. Schindler, président de la commission pour le soutien des architectes de profession libérale; E. Witta, représentant l'ASIC; J. Zweifel, architecte FAS et SIA; H. Zwimpfer, vice-président du Comité central de la SIA, en tant que personnes appartenant aux professions concernées; MM. W. Blum, conseil indépendant en relations publiques, vues particulièrement sous l'angle financier; F. Schaeren, avocat, directeur du projet; H. Wipfli, avocat et conseil en organisation des entreprises, vue particulièrement sous l'angle juridique, en tant que personnes extérieures aux professions concernées.

Nos lecteurs auront remarqué que le Groupe opérationnel n'est formé que

de personnes établies en Suisse alémanique, et de plus presque exclusivement dans la région zurichoise. Ce choix a été dicté par un souci de commodité. Il fallait agir vite et aboutir rapidement à des propositions concrètes. Ces propositions n'en seront pas moins soumises à l'approbation de milieux aussi larges que possible. On sera ainsi invité, dans toutes les parties de la Suisse, à se prononcer sur les idées présentées.

Méthode suivie

Aussitôt après avoir défini ses objectifs, le Groupe opérationnel s'est rendu compte que pour observer les délais très courts prévus dans le calendrier des opérations, il lui fallait *dissocier les problèmes* de manière à pouvoir les confier, en partie tout au moins, à des sous-groupes agissant parallèlement. Cependant que certains problèmes (tels que les objectifs, les structures, et en général les questions de principe) restaient l'affaire de l'ensemble du Groupe opérationnel, *trois sous-groupes* furent constitués comme suit:

- Sous-groupe A (MM. Schindler, Witta, Wipfli):
désignation des membres, forme juridique et statuts, organes, etc.
- Sous-groupe B (MM. Fischer, Zweifel, Schaeren):
objectifs et facteurs d'influence; structure et tâches de l'Agence permanente.
- Sous-groupe C (MM. Zwimpfer, Blum):
questions financières, mode de relations publiques, procédure d'introduction.

De cette manière, les problèmes posés purent être tous traités en temps utile, du moins dans les grandes lignes.

Structures en place

Dès le début de son activité, le directeur du projet avait observé un fait que le Groupe opérationnel devait confirmer: il n'existe pratiquement *aucune enquête ni analyse récente* portant sur ceux des architectes et ingénieurs qui, animés d'un véritable esprit d'entreprise, ont élargi le champ de leur activité et leur situation professionnelle; de sorte qu'avec quelques-unes des réflexions qui suivent, on pénètre dans un domaine encore inexploré.

Le Groupe opérationnel s'est alors posé la question de savoir où se situait la *limite entre ses propres travaux et ceux d'autres organismes* défendant aussi des intérêts professionnels dans le secteur de la construction (terme pris ici dans son sens le plus large) ou qui, à un titre quelconque, se sont préoccupés de problèmes analogues. Voici une liste de ces groupes et des tâches qu'ils assument, établie sans

prétention à l'exhaustivité, et sans intention de classement par rang d'importance:

- le groupe d'étude Schindler: sa mission est reprise par le Groupe opérationnel;
- le groupe de réflexion mis en place par le Comité central de la SIA: il réexamine les compétences et responsabilités des architectes, et par conséquent celles de la SIA; il étudie les répercussions des mutations qui affectent les structures du secteur de la construction;
- le Groupe spécialisé de l'architecture (GSA) de la SIA: il tend à faire augmenter l'influence des architectes dans la vie publique et à promouvoir une amélioration de leur formation et de leur perfectionnement;
- le secrétariat général de la SIA: c'est à lui que cette association a confié la responsabilité des relations publiques, c'est-à-dire qu'il est chargé de faire connaître au public l'identité des professions d'architecte et d'ingénieur;
- l'Association patronale suisse des ingénieurs et architectes (ASPIA): elle s'est donné pour tâche d'harmoniser l'ensemble des dispositions qui régissent les contrats de travail, d'informer ses membres, et d'offrir au public une image d'unité.

Après avoir examiné de façon attentive les efforts qu'accomplissent ces divers groupements, le Groupe opérationnel unanime a *jugé que les propositions contenues dans le présent rapport ne leur font nullement concurrence* (sauf peut-être dans quelques rares cas limites), mais au contraire qu'en occupant un créneau libre, elles soutiennent leur action dans un *véritable esprit de synergie*.

Destinataires du présent rapport

Le présent rapport a essentiellement *deux types de destinataires*:

- il apportera en premier lieu aux architectes et aux ingénieurs des informations complètes sur les travaux du Groupe opérationnel et sur leurs résultats tangibles;
- il deviendra ensuite un document essentiel à partir duquel la Commission Schindler, puis le Comité central de la SIA, enfin les présidents et comités de la FAS, de l'ASIC et de la FSAI pourront prendre les décisions qui s'imposeront.

Il ne contient pas encore sur tous les points des textes circonstanciés. Il apporte toutefois des réflexions sur toutes les questions importantes, et propose des solutions concrètes, pouvant encore faire l'objet de débats et d'amendements.

La situation actuelle – Les points faibles

Tendances économiques, en particulier dans la construction

Avant de pouvoir apporter une réponse à la question de savoir quelle sera dans l'avenir la position des architectes et des ingénieurs, il est indispensable de jeter un regard sur leur entourage économique et social, et spécialement sur les tendances constatées dans le secteur de la construction. Il est manifeste qu'un examen approfondi de cette question déborderait largement les limites de la présente étude, dont l'objectif est ailleurs. Pourtant, nous n'avons pas l'intention de le laisser totalement de côté. Voici donc, sous une forme simplifiée à l'extrême, un aperçu de la situation dans les deux domaines susmentionnés. Il ne s'agit que d'esquisser le cadre général à l'intérieur duquel se pose notre problème.

Au vu des facteurs qui influent sur la situation de l'économie générale et des difficultés qu'elle connaît, on est obligé de porter sur elle une appréciation plutôt pessimiste: toutes les études sérieuses de prospective indiquent une tendance dominante de stagnation, et même de régression sur certains points. Certes, il peut exister à cet égard des différences selon les branches considérées et selon les régions, mais dans l'ensemble, les investissements sont plutôt en voie de diminution, et la consommation privée n'a pas tendance à croître. Par voie de conséquence, les ressources fiscales des pouvoirs publics sont pour le moins stagnantes, de sorte qu'il est prudent de considérer que nous allons au-devant d'une période d'économies budgétaires dans tous les domaines.

Il est probable au surplus que le *Marché commun européen* va placer la Suisse devant des difficultés qu'il n'est pas encore possible de définir.

La situation de l'économie générale qui vient d'être décrite succinctement a nécessairement des *répercussions sur le secteur de la construction*, lequel représente à lui seul en Suisse près du cinquième du produit social brut:

- dans le secteur du génie civil, le recul dû au fait que la construction des routes nationales est sur le point de s'achever ne pourra pas être compensé par le volume de travaux qu'on attend du développement du réseau ferroviaire et des autres moyens de transport publics;
- dans le bâtiment, on constate une évolution allant vers une diminution du nombre des nouvelles constructions et un accroissement de celui

des opérations de transformation et de rénovation;

- enfin, le nombre des mandats attribués par les pouvoirs publics a plutôt régressé au cours de ces dernières années, ce qui s'explique non seulement par la recherche d'économies budgétaires, mais encore par les signes d'une saturation apparaissant dans ce secteur.

Au cours de ces dernières décennies, la construction a connu des périodes de suractivité, pendant lesquelles la demande n'a pu être satisfaite qu'à grande peine et qui ont fait apparaître de nouvelles formes de prestations de services. Soumise aux règles de la société de consommation, elle tend à devenir un processus avant tout économique et elle laisse de plus en plus l'entreprise générale et l'entreprise totale se substituer aux formes prises jusqu'ici par l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur. Dans les préoccupations de la société contemporaine, la valeur que l'art de construire représente sur le plan de la civilisation est en train de passer bien après les notions de productivité et de rendement. L'architecture cesse d'être «faite de main d'homme» pour devenir un produit industriel.

Dans les circonstances présentes, la *réduction quantitative des constructions* pourrait exercer un effet inverse, ce qui entraînerait nécessairement une baisse des chiffres de revenus. Cette perspective a incité certaines unités de production – principalement les *entreprises générales* et les *entreprises totales* – à offrir un large éventail de prestations, allant de l'acquisition de biens-fonds aux opérations de financement. Elles obtiennent de la sorte un très grand avantage sur le marché.

Une autre constatation s'impose: on fait de plus en plus appel à certaines unités de prestations de services qui se substituent au maître de l'ouvrage dans des tâches de surveillance et de contrôle. Ce sont pourtant des tâches que les architectes et ingénieurs de profession libérale, conscients de leurs responsabilités, considèrent comme relevant essentiellement de leur fonction. Face à cette situation, il est nécessaire que les architectes et les ingénieurs fassent porter leur réflexion sur la nature fondamentale de leur mission et qu'ils la conçoivent comme *créatrice de valeur culturelle authentique*. C'est précisément en cette période marquée par le recul du marché et par le durcissement de la concurrence qu'il faut que les architectes et les ingénieurs soient en mesure d'offrir leurs prestations en se montrant convaincant, persévérants et unis, à l'égard aussi bien du public en général que des pouvoirs publics. Ils se distancieront

de la sorte d'une conception trop exclusivement commerciale de l'art de bâtir.

Quelques questions de principe relatives à la construction

Il est vite dit que les tâches d'étude et d'exécution requises par la construction sont devenues plus compliquées au cours de ces vingt dernières années; c'est pourtant vrai.

Facteurs d'influence

Le Groupe opérationnel a essayé de définir sous forme lapidaire les cinq facteurs qui, actuellement et de façon permanente, influent sur le travail et sur la position des architectes et des ingénieurs.

1. La situation économique évolue, notamment dans le secteur de la construction.

La conjoncture actuelle est stagnante; dans la construction, on remarque de même une stagnation des nouvelles constructions, cependant que les tâches confiées aux architectes et aux ingénieurs consistent, dans une proportion plus grande, en travaux de transformation et de rénovation. L'opinion publique se préoccupe des limites à opposer aux atteintes portées à l'environnement dans l'acception la plus large du terme. Le pouvoir et l'influence économiques se concentrent entre les mains de maîtres d'ouvrage puissants et de groupes financiers de grande envergure. Il en résulte, pour le réseau des intérêts économiques en jeu, un déplacement des relations de dépendance, et corrélativement une diminution de l'influence qu'exerçaient jusqu'ici les maîtres d'ouvrage indépendants, d'importance faible ou moyenne.

2. Les architectes et ingénieurs libres ne montrent pas avec assez de netteté ce qu'ils sont, ni ce qu'ils font. Ils n'utilisent pas les moyens modernes des relations publiques dans leurs contacts professionnels avec leur entourage; en raison même de l'évolution qui vient d'être décrite, il est nécessaire que les architectes et ingénieurs libres deviennent plus actifs et plus entrepreneurs, dans le sens positif du terme.
3. Il existe, au sein de la corporation des architectes, des divergences de vues quant aux intérêts et quant aux objectifs.

Il est frappant de constater que les architectes (plus que les ingénieurs) ont des opinions divergentes sur des questions essentielles; il semble impossible qu'ils puissent tirer à la même corde. On ne saurait contester d'ailleurs qu'il existe certaines

différences de points de vue entre la base et les dirigeants des associations professionnelles.

4. L'état actuel des moyens de formation et de perfectionnement des architectes et des ingénieurs (et par conséquent le niveau des prestations qu'ils peuvent offrir) est loin d'être satisfaisant; il est nécessaire de l'améliorer.

Cette situation a deux causes: d'abord, la mission même de l'architecte et de l'ingénieur a cessé d'apparaître clairement; d'autre part, l'enseignement ne met pas suffisamment l'accent sur les tâches pluridisciplinaires. En conséquence, les prestations que les architectes et les ingénieurs peuvent offrir ne correspondent pas toujours aux vœux des maîtres d'ouvrage qui, pour leur part, voudraient voir leur tâche s'alléger de plus en plus.

5. Exercées librement, les professions d'architecte et d'ingénieur sont dominées de plus en plus par le travail administratif.

Les architectes et ingénieurs libres souffrent de l'envahissement croissant des règlements officiels. Il en résulte une augmentation du travail administratif, qui s'accomplit au détriment de l'activité créatrice, et qui absorbe un temps et des forces qui pourraient être consacrés aux tâches de conception et de construction.

Répercussions sur le travail de l'architecte et de l'ingénieur

Des considérations ci-dessus il ressort que les divers participants à l'acte de construire ont actuellement une tâche *plus compliquée et plus difficile à appréhender globalement*, et qu'ils éprouvent plus de difficultés à *définir leur mission* et à *affirmer leur position*. On a déjà dit que certaines attributions, qui étaient bien définies autrefois, ont été remises en question par la nécessité de créer de nouvelles formes d'organisation. Manifestement, l'apparition de l'entreprise générale a fortement contribué à cette évolution. C'est même sous la forme de ce qu'on appelle l'«entreprise totale» que les entreprises générales pénètrent de plus en plus dans le domaine qui a appartenu jusqu'ici aux architectes et aux ingénieurs des diverses branches professionnelles. L'une des questions centrales qui se posent à propos de ce conflit – car il s'agit bien d'un conflit – est de savoir s'il peut exister raisonnablement une *symbiose* entre d'une part les architectes et ingénieurs libres et d'autre part les entreprises générales.

La réponse à cette question est sans doute que, dans l'intérêt de tous les intervenants, il faudra parvenir à cette

coopération raisonnable, mais sans préjudice des qualités propres aux divers partenaires. En d'autres termes, pour que l'art de construire conserve sa valeur de culture – au sens le plus large – il est nécessaire que subsiste une corporation d'architectes et d'ingénieurs aussi libres et indépendants que possible.

L'idée «UNITAS»

S'engager sur de nouvelles voies

Ce sont précisément les circonstances décrites succinctement au chapitre précédent qui font comprendre pourquoi, dans sa complexité, la situation actuelle réclame un *changement dans les mentalités* et invite architectes et ingénieurs à *réagir avec une certaine souplesse*; il leur faut maintenant accepter l'idée qu'à côté des structures traditionnelles qui ont fait leurs preuves (et à plus forte raison à côté des structures dépassées), il faut créer quelque chose de nouveau pour répondre aux multiples défis de ce monde de réglementations et de technicité, monde dans lequel cependant l'imagination créatrice et l'originalité – si elles sont dans le vrai – gardent toutes leurs chances. Qui mieux que les architectes et les ingénieurs pourrait saisir ces chances? Cette question n'est pas aussi simple qu'il y paraît, car les architectes, précisément, de même d'ailleurs que les membres d'autres professions libérales, ont par trop négligé, jusqu'ici, de s'intéresser à l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes. Raison de plus pour amener les deux professions à consacrer des efforts considérables à la réussite de l'opération dont les objectifs ont été décrits plus haut et qui leur serait salutaire. Il faut pour cela, au vu des changements intervenus dans la situation, que l'on choisisse les meilleurs moyens de sortir de sa coquille et de parvenir au grand jour. Bien comprise et bien mise en application, la politique de contact avec le public correspond à une absolue nécessité. Cette conviction ne connaît pas de frontières. Elle concerne aussi bien l'Europe – et par conséquent la Suisse – que le continent américain. Partout, elle tend à s'imposer.

Les actions qui répondront aux idées développées dans ces pages *n'auront pas pour objet d'entrer en concurrence avec les activités actuelles* des associations et groupes professionnels concernés. Elles tendront au contraire à les compléter de façon réfléchie et durable, et à leur donner un nouvel élan dirigé vers un but précis; elles manifesteront ainsi une volonté de synergie,

c'est-à-dire leur intention de faire coopérer divers groupes d'intérêts en vue d'un même résultat.

Une dernière remarque préliminaire, concernant le tandem que forment traditionnellement l'architecte et l'ingénieur: tout récemment, des voix se sont élevées pour demander que l'architecte et l'ingénieur exercent plus fortement, l'un sur l'autre, leur influence réciproque, qu'au besoin ils échangent leurs rôles, et tout au moins qu'ils déplacent les centres de gravité de leur action.

Rappelons à ce propos le discours prononcé par le professeur H. Ursprung, président du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales, à l'occasion de la cérémonie du 150^e anniversaire de la SIA, discours qui a provoqué de vives réactions dans les milieux d'architectes.

On constate des tendances analogues dans d'autres pays, notamment en République fédérale d'Allemagne, où la Fédération des architectes allemands (BDA) a récemment pris position de façon catégorique contre des affirmations émises par des associations professionnelles d'ingénieurs, mettant en doute la qualification professionnelle des architectes et voyant, dans les ingénieurs, des «architectes» meilleurs et plus capables. Dans le manuel du BDA pour 1987, page 97, on lit ceci: «Dans la pratique, la relation qui existe entre architectes et ingénieurs a une tout autre résonance que ce que laisse entendre ce langage de fonctionnaires. Elle ne s'apparente nullement à un affrontement. Les architectes et les ingénieurs savent bien quels sont leurs propres domaines d'activité...»

Reste à espérer que tel sera bien le cas, et que les deux professions auront la même vision de leurs objectifs communs.

UNITAS – Communauté pour le libre exercice des professions d'architecte et d'ingénieur (modèle envisagé)

Les membres du Groupe opérationnel proposent de créer un organisme autonome et viable, capable de se donner des objectifs précis et concrets, puis de réaliser ces objectifs dans l'efficacité. Ils ont aussi la conviction que toutes les personnes qui auront à œuvrer au sein des organes de la Communauté (voir plus loin) devront pouvoir disposer d'une *indépendance* et d'une responsabilité aussi grandes que possible à l'égard des associations membres. Il conviendra alors, dans l'intérêt de la cause, de ne pas prendre à la lettre le slogan «Qui paie commande» – sous réserve bien entendu des contrôles que les associations membres devront pouvoir exercer.

Les objectifs d'UNITAS

Le Groupe opérationnel a finalement donné aux *objectifs d'UNITAS* la formulation suivante (que l'on retrouvera dans les statuts):

«Les architectes et ingénieurs de profession libérale entendent maintenir et développer, dès à présent et à l'avenir, leur compétence en construction et leur aptitude à conduire des opérations.

» Dans cette perspective, ils conçoivent leur activité et l'étendue de leurs responsabilités comme devant contribuer de façon durable au développement des valeurs que l'art de construire doit posséder sur les différents plans de la culture, de la qualité et de l'économie, valeurs qu'ils s'emploieront à faire percevoir en dehors de leurs propres milieux.

» L'opinion publique sera de la sorte amenée à se convaincre qu'un tel idéal professionnel correspond à un service rendu de façon permanente au développement de notre société.

» Pour parvenir à ce résultat, la Communauté se propose:

1. de donner aux architectes et ingénieurs de profession libérale une position plus forte aux yeux de l'opinion publique, en éveillant au sein de celle-ci le sentiment que l'art de construire représente une valeur de culture;
2. d'amener les architectes et ingénieurs qui, épris d'idéal, exercent librement leur profession, à témoigner, devant la société contemporaine, d'une cohésion plus forte et d'une formation s'étendant à un champ de compétences plus large;
3. de devenir un interlocuteur largement accepté par les maîtres d'ouvrage privés ou publics et de façon plus générale par l'opinion publique, grâce à la manière judicieuse dont ses divers organes seront composés et dont ils agiront;
4. de mettre en place un instrument propre à donner aux architectes et ingénieurs de profession libérale l'assurance que leurs intérêts seront défendus de façon convenable et durable.»

Tels qu'ils sont formulés ci-dessus, ces objectifs se sont rapidement imposés aux membres du Groupe opérationnel lors de leurs échanges de vues; ils concernent aussi bien la profession libérale d'architecte que celle d'ingénieur.

Eléments du modèle

Appellation

Il convenait de donner à la Communauté un nom qui fût à la fois facile à retenir, expressif, et utilisable dans nos quatre langues nationales. Après des

échanges de vues très animés, le nom qui nous a semblé le mieux répondre à ces trois conditions a été celui de «UNITAS»

«Communauté pour le libre exercice des professions d'architecte et d'ingénieur

» *Gemeinschaft für die Selbständigkeit von Architekten und Ingenieuren*

» *Comunità per il libero esercizio della professione d'architetti e d'ingegneri*

» *Cuminanza per l'indipendenza d'architects e d'inschigners.*»

Composition de la Communauté: membres collectifs ou membres individuels

La Communauté sera-t-elle composée de personnes morales (associations professionnelles) ou de personnes physiques (membres individuels)? Cette question a également donné lieu à des débats animés; elle est liée d'ailleurs à celle du financement. L'idée qui prévalut finalement fut celle d'une Communauté dont les membres seraient les *principales associations* comprenant des architectes ou ingénieurs libres:

- la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA);
- la Fédération des architectes suisses (FAS);
- l'Association suisse des ingénieurs-conseils (ASIC);
- la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI).

L'UTS a paru correspondre à d'autres critères et n'a donc pas été retenue pour le moment.

Siège de la Communauté

Le choix du siège prend une valeur d'affirmation: il faut qu'il montre que la Communauté pour le libre exercice des professions d'architecte et d'ingénieur se réclame de la Suisse tout entière, et qu'elle intéresse au même titre la Suisse alémanique, la Suisse romande, la Suisse italienne et la Suisse rhéto-romanche. C'est cette considération qui a amené le Groupe opérationnel à proposer Berne comme siège (tout au moins comme siège juridique) de la Communauté.

Forme juridique

Le Groupe opérationnel unanime a considéré que la forme juridique permettant le mieux d'atteindre les buts visés était celle de l'*association*. Les organes et les statuts de la Communauté ont été conçus en fonction de cette solution.

Organisation et structure de la communauté

La structure de la Communauté sera de conception originale et *sortira des*

sentiers battus, en ce qui concerne tant ses objectifs que sa composition, ses méthodes d'action et son image.

Prenons l'exemple de la «Task force» pour dire que l'*équipe formée par ses animateurs* devra

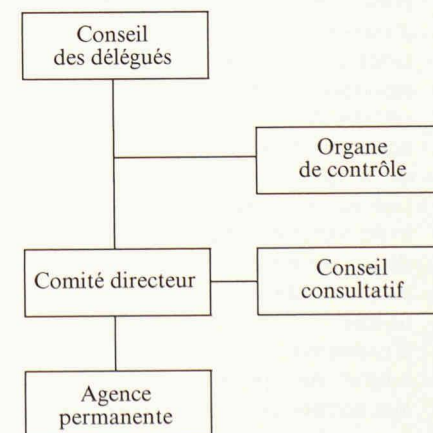
- agir de façon constructive et simple;
- apparaître à l'extérieur comme un groupe conduit avec fermeté; faisant cependant preuve de souplesse et d'esprit de coopération;
- soutenir des points de vue propres à recueillir une large approbation;
- avoir pour objectif précis de défendre les intérêts des architectes et ingénieurs libres.

Pour obtenir ces résultats, il faudra qu'elle évite la bureaucratie et la perte d'efficacité, qu'elle s'organise de manière appropriée, et surtout qu'elle soit composée des personnes les plus qualifiées.

Vue d'ensemble de l'organisation

Ici, à propos de la structure comme à propos de tout le modèle, le mot d'ordre reste celui-ci: «imaginer un organisme aussi petit et efficace que possible, disposant d'appuis aussi étendus et utiles que possible».

C'est à partir de cette idée qu'a été mis au point un modèle comprenant exactement *les organes que définit, aux art. 60 et suivants du Code civil, le droit relatif aux associations*. Pour autant, ce modèle présentera un caractère inhabituel à divers égards: par sa composition, par la nature de ses relations internes, par les tâches à accomplir, par la compétence de ses membres et par les responsabilités qu'il assumera. Les réflexions qui suivent sont autant de *propositions*, qu'il conviendra de discuter sous divers angles de vision. D'après ce modèle, l'organigramme de la Communauté se présente comme suit:



Dans le haut de l'organigramme: le Conseil des délégués

L'organe supérieur d'UNITAS est le Conseil des délégués, qui se réunit en principe une fois par an. Il prend tou-

tes décisions au sujet des propositions que lui soumet le Conseil de direction, et qui concernent les objectifs à poursuivre, les actions à entreprendre pour les atteindre, et les budgets correspondant à ce programme. Il nomme les membres des autres organes de la Communauté.

La *composition* du Conseil des délégués sera le reflet des *associations membres*; elle sera déterminée selon une combinaison des systèmes majoritaire et proportionnel respectivement appliqués lors des élections au Conseil des Etats et au Conseil national: chacune des associations membres, quel que soit l'effectif de ses membres, désignera des délégués. A ces huit délégués s'en ajouteront douze autres qui seront désignés d'après une clé de répartition restant à fixer, et qui répondra à la répartition des charges financières supportées par les associations membres.

A mi-hauteur de l'organigramme: le Conseil de direction et le Conseil consultatif

Ce n'est pas sans raison que l'on propose de placer à ce niveau-là *deux groupements distincts*, de caractère différent tant en ce qui concerne la mission que les compétences, les responsabilités et la composition.

Le Comité directeur

Selon les conceptions du Groupe opérationnel, l'organisme appelé Comité directeur, qui est l'Exécutif de la Communauté, doit en être le *moteur principal*. A ce titre, il aura pour responsabilité de faire en sorte que la Communauté atteigne les objectifs qu'elle s'est fixés, et il sera chargé notamment:

- de représenter la Communauté à l'intérieur comme à l'extérieur des milieux professionnels concernés;
- d'élaborer des propositions d'actions à entreprendre et d'idées à développer, de les soumettre au Conseil des délégués, puis de traduire en actes les décisions de ce dernier;
- de se saisir des suggestions présentées par le Comité consultatif et par le directeur de l'Agence permanente, de les examiner, et de prendre à leur propos toutes mesures lui paraissant utiles;
- d'examiner de façon permanente la nature des prestations incombant aux architectes et aux ingénieurs; de proposer les améliorations à leur apporter; d'examiner les moyens de les adapter à la situation et d'en étendre le champ d'action;
- de déterminer ce dont les maîtres d'ouvrage auront besoin dans l'avenir; de prévoir l'évolution des conditions de l'environnement naturel;

de présenter à ces divers propos des suggestions visant l'enseignement et la postformation dans les EPF et les ETS;

- de diffuser l'information à l'intérieur comme à l'extérieur, dans la mesure où elle répond raisonnablement aux besoins;
- de présenter toutes propositions quant à l'occupation des divers postes prévus dans l'organisation de la Communauté.

Le nombre des membres du Comité directeur a été en quelque sorte dicté par ce programme: il faut qu'il s'agisse de *trois personnalités* qui assumeront ensemble les fonctions de direction.

Le Groupe opérationnel s'est livré à des discussions poussées au sujet de ce que devait être le *type de personnes*, la *«provenance»* des trois membres du Comité directeur; ses conclusions ont été catégoriques: tant le président que le vice-président seront choisis parmi les personnes exerçant la profession d'architecte ou celle d'ingénieur; de préférence, l'un d'eux appartiendra à l'une de ces professions et l'autre à l'autre. Il faut que ce soient des personnalités aux vues larges, possédant aussi, par leur expérience personnelle, la connaissance des difficultés auxquelles sont confrontées ces deux catégories professionnelles.

Quant à la question de savoir à quelle association doit appartenir le *président*, et à laquelle doit appartenir le *vice-président*, il ne faut pas en faire une question de prestige, mais au contraire chercher à la résoudre en considérant l'intérêt général de la Communauté, et envisager par exemple une règle d'alternance.

Soyons conscients aussi du fait qu'il s'agit là de fonctions bénévoles, et que ceux qui se mettront à disposition pour les assumer témoigneront largement de leur *idéisme* et de leur *dévouement à la cause commune*.

C'est aux membres du Comité directeur qu'il appartiendra de déterminer la manière dont *les tâches seront réparties entre eux*, de même que la fréquence de leurs réunions. De l'avis du Groupe opérationnel, la fonction de trésorier devrait être confiée au directeur de l'Agence permanente.

Le Conseil consultatif

Le Conseil consultatif jouera un rôle particulièrement important: il constituera en quelque sorte un état-major de l'intelligence et de l'esprit créatif; on attend de lui qu'il soit une source d'idées, de suggestions, d'initiatives, à l'intention du Comité directeur. Dans cette perspective, il aura à mettre à contribution les relations personnelles de ses membres et à les faire intervenir en faveur de la cause que défend la

Communauté, dont il deviendra véritablement un *organe de soutien*.

Pour que sa *composition* réponde aux intentions qui viennent d'être exprimées, il conviendra de faire appel en principe à des personnalités indépendantes, appartenant d'une part au monde de la politique, de l'économie ou de la science, et d'autre part au milieu des praticiens. A moins que les circonstances ne l'exigent, les membres du Conseil des délégués ne devraient pas en même temps faire partie du Comité consultatif.

L'art. 10 des statuts prévoit un effectif de dix personnes au minimum, qui pourraient être:

- des parlementaires fédéraux ou cantonaux de différentes tendances;
- des représentants d'associations économiques ou d'entreprises;
- des membres du corps enseignant;
- des architectes et des ingénieurs.

Les trois membres du Comité directeur appartiendront *en vertu de leur fonction* au Comité consultatif, lequel sera *présidé* par le président de la Communauté.

Les membres du Conseil consultatif exerceront leurs fonctions à titre bénévole; ils tiendront chaque année – au gré des nécessités – trois ou quatre *séances*, que le Comité directeur préparera. Cette procédure doit permettre de conférer à la conduite des opérations un caractère d'unité, de continuité et de coordination.

Dans le bas de l'organigramme: l'Agence permanente

Tâches, composition

L'Agence permanente est l'*organisme où s'accompliront les activités* exercées par la Communauté. Composée, du moins initialement, de son directeur et d'une secrétaire, elle traitera au plan de la réalisation toutes les affaires d'UNITAS, mettra à exécution les décisions prises par le Conseil des délégués ou par le Comité directeur, se saisira des suggestions présentées par le Conseil consultatif et par le Comité directeur, et leur donnera réalité sous forme d'opérations concrètes. Elle assurera le déroulement correct du travail administratif et mettra sur pied un service d'information et de documentation répondant aux besoins.

Organe de contrôle

Le droit qui régit les associations ne prescrit pas la présence d'un organe de contrôle. Nous en prévoyons cependant un, pour que la *transparence des finances* de la Communauté soit assurée. Le recours à une société fiduciaire est possible au sens des statuts, mais n'est pas obligatoire. On pourrait aussi

envisager que chaque association membre désigne son propre vérificateur des comptes ou charge le Conseil de direction de le nommer. Il sera préférable que les vérificateurs des comptes ne soient pas en même temps membres du Conseil des délégués. L'organe de contrôle aura pour tâche de s'assurer de l'exactitude de la présentation des comptes annuels, puis d'adresser son rapport sous forme écrite au Conseil des délégués.

Questions financières

A son regret, le Groupe opérationnel n'est pas en mesure de présenter un plan financier s'appuyant sur une analyse préalable approfondie. Il avait espéré pouvoir le faire, mais a dû y renoncer.

Les considérations qui suivent sont simplement destinées à introduire le sujet. Notre intention est de prouver la nécessité de créer UNITAS, et à cette fin d'amener les milieux intéressés à accepter de fournir les moyens financiers requis. Voici, brièvement formulées, les règles qui nous paraissent devoir être observées à cet égard.

Règles à observer

Répétons-le: UNITAS – Communauté pour le libre exercice des professions d'architecte et d'ingénieur ne saurait devenir une institution de plus au service des intérêts de certains secteurs de notre économie pluraliste. Il faut au contraire qu'elle devienne:

- le lieu où seront saisies et discutées les questions fondamentales relatives aux professions libérales, où seront résolus les problèmes que pose encore la relation triangulaire maître de l'ouvrage – concepteur – entrepreneur;
- le lieu où se conjugueront les efforts qui tendront à conserver et à faire progresser une corporation utile au bien de la collectivité, au bien de la Cité.

Ces observations sont en corrélation avec les *questions de financement*. Elles font comprendre que les moyens financiers mis à la disposition de la Communauté devront

- être suffisants pour lui permettre d'exercer les activités jugées nécessaires;
- être engagés moyennant une définition claire des objectifs, et dans un souci d'efficacité et d'économie;
- être utilisés, par l'organisme désigné à cette fin, pour le bien des associations membres, mais en même temps dans une indépendance aussi grande que possible à l'égard de l'influence de celles-ci.

Ressources nécessaires

La Communauté aura deux sortes de dépenses à envisager: des *dépenses initiales* et des *dépenses périodiques*.

Dépenses annuelles:

- Salaires (y compris les prestations sociales)
- Locations (y compris les frais accessoires)
- Frais de fonctionnement
- Frais de relations publiques

	Fr. 210 000.–
	Fr. 40 000.–
	Fr. 60 000.–
	Fr. 90 000.–
TOTAL	Fr. 400 000.–

Dépenses initiales:

- Mobilier
- Machines de bureau (ordinateur personnel compris)
- Imprévus

	Fr. 20 000.–
	Fr. 70 000.–
	Fr. 10 000.–
TOTAL	Fr. 100 000.–

Quand bien même ces chiffres ne représentent que des *évaluations*, leur ordre de grandeur est très probablement juste.

Ressources possibles

Le Groupe opérationnel est conscient du fait que la réalisation d'UNITAS va réclamer un surcroît d'efforts financiers qu'il ne sera pas facile d'accomplir; il sait que le financement du projet en est la *pièce de résistance* et qu'il concerne directement les associations membres.

D'un autre côté, il est convaincu que le dialogue engagé entre les diverses parties prenantes va leur permettre, sur la base des conceptions qui viennent d'être exprimées, de fournir à la Communauté une assise financière saine.

Voici, brièvement indiqués, les *points qui*, à cet égard, *appellent encore une décision*:

- Les membres de la Communauté seront-ils collectifs ou individuels?
- Quelle sera la clé de la répartition des charges entre eux?
- Sous quelle forme les associations membres se procureront-elles les ressources complémentaires nécessaires? Augmentation des cotisations individuelles? Perception d'une contribution séparée destinée à UNITAS? Augmentation de la taxe de bureaux?
- Y aura-t-il une répartition par régions?

Réalisation du projet

Pour bien conduire à son terme la réalisation du projet moyennant un minimum de travail, il est prudent d'observer certaines *règles*: éviter toute précipitation; se concentrer sur l'essentiel; fournir un effort continu; ne jamais perdre de vue les buts visés. De la sorte, les associations fondatrices prendront en temps utile, et en toute connaissance de cause, les décisions

Évalués de façon approximative mais prudente, leurs montants se présentent comme suit:

qu'on en attend.

Les actes successifs à accomplir avant d'arriver à la réalisation du projet relèvent de *deux catégories*, qui correspondent d'ailleurs à *deux phases* successives: une phase préparatoire, puis la phase de réalisation proprement dite. Voici en quoi consistent ces deux phases.

Phase préparatoire

Cette phase comprend toutes les démarches d'ordre interne s'adressant aux milieux professionnels concernés (c'est-à-dire aux architectes et aux ingénieurs). Elle s'étendra jusqu'au moment où le projet de l'organisme à créer sera tout à fait au point et sera digne d'être présenté à l'opinion publique. Ces *démarches* ont été jusqu'ici les suivantes:

- Le Groupe opérationnel a arrêté les termes définitifs de son rapport.
- Des conversations préliminaires ont eu lieu avec le président central de la SIA.
- Le texte du rapport a été mis au point et soumis à la Commission Schindler; il a été l'objet, au cours d'une séance commune, de commentaires présentés par une délégation du Groupe opérationnel, ainsi que d'un échange de vues.
- Le projet d'UNITAS (nom qui remplace celui d'URBANITAS, initialement envisagé) a été présenté lors d'une séance du Comité central de la SIA.
- Il a également été présenté lors des assemblées générales de la FAS et de l'ASIC en 1988.
- Enfin des informations ont été données à son sujet à la conférence des présidents de l'ASPIA.

On a pu constater qu'à la fin de cette phase:

- la décision prise en principe de créer UNITAS – Communauté pour le libre exercice des professions d'architecte et d'ingénieur a été accueillie de façon positive par tous les interlocuteurs;

- les éléments du projet sont présentés de façon explicite, y compris les termes de l'offre d'emploi relative au directeur de l'Agence;
- les moyens financiers initiaux (couvrant au moins les trois premières années) ne sont pas encore assurés;
- les démarches à accomplir au cours de la phase de réalisation doivent faire l'objet d'un programme à établir dès que la question du financement sera réglée.

Phase de réalisation

Dans cette phase, le *projet* préparé sur le plan interne sera *porté à la connaissance des milieux extérieurs*; en même temps, les groupements prévus seront constitués; leurs membres seront désignés. En d'autres termes, cette phase comprendra essentiellement les actes qui rendront la Communauté réellement capable de fonctionner, et notamment les suivants:

- fondation d'UNITAS et mise en place de ses organes;
- nomination du directeur de l'Agence permanente;
- élaboration d'une documentation complète au sujet d'UNITAS;
- organisation, sur le plan suisse, d'une conférence de presse marquant le démarrage de l'institution;
- mise en place de l'infrastructure et des équipements permettant au directeur de l'Agence permanente d'entrer en activité.

Il conviendra en particulier d'établir un *programme* décrivant en détail la procédure de nomination des membres des organes de la Communauté (c'est-

à-dire: quel est l'organe compétent pour constituer quel organe, pour désigner quelles personnes, dans quel ordre, et à quel moment?).

Mesures immédiates

Les associations professionnelles appelées à devenir membres de la Communauté ont déjà, pour la plupart, inscrit à leur budget de 1989 une contribution en faveur d'UNITAS. C'est de leur part une mesure de précaution en même temps qu'une manifestation de leur volonté de coopérer.

Considérations finales

Il apparaît indispensable qu'avant d'obtenir dans la société telle qu'elle vient d'être décrite une position de premier plan, les architectes et ingénieurs de profession libérale aient acquis, *de façon aussi large et aussi complète que possible, culture, formation et perfectionnement professionnel.*

Disons-le tout net: en regard de l'évolution actuelle et surtout future des conditions politiques et sociales, en regard des mutations économiques, en particulier des tendances qui se manifestent dans le domaine de la construction, il devient indispensable de revoir *les méthodes selon lesquelles les architectes et les ingénieurs sont formés dans nos écoles de rang universitaire.*

On verra subsister à l'avenir, dans de nombreux cas, le mode traditionnel de répartition des responsabilités et compétences tel qu'il s'applique lors du déroulement de toute opération de

construction, car il garde toute sa valeur, notamment dans l'éducation des générations montantes d'architectes et d'ingénieurs. Il faut pourtant que l'on reconnaisse qu'il ne sera plus possible à l'avenir d'envisager une manière de construire dirigée «contre l'entreprise totale», mais qu'à long terme il faudra que les deux «parties adverses» en arrivent raisonnablement à *vivre en symbiose*, étant bien entendu que chacune d'elles aura alors un champ d'action nettement délimité et mettra l'accent sur des tâches bien définies.

En considérant la situation actuelle de l'art de concevoir les constructions et d'en diriger la réalisation, en envisageant aussi l'évolution qui se dessine dans ce domaine, le Groupe opérationnel s'est convaincu qu'il est *absolument nécessaire* que soit maintenue une corporation d'architectes et d'ingénieurs efficaces, conscients de leurs responsabilités, libres et capables d'initiatives. C'est indiscutablement *aux architectes et aux ingénieurs eux-mêmes* qu'il appartient d'agir dans ce sens.

Adresse de l'auteur:

Fritz Schaeren
Mainaustr. 12
8034 Zurich

Traduction française:

Claude Groscurin
Architecte SIA
24, av. Pictet de Rochemont
1207 Genève

